

HOSPITALISATION MÉDICALE, CHIRURGICALE ET OBSTÉTRICALE	Secteur Conventionné	Secteur Non Conventionné
Séjours	100% FR - R.O. limité à 250% BR	90% FR - R.O. limité à 250% BR
Honoraires	100% FR - R.O. limité à 250% BR	
Séjours et honoraires psychiatrie, établissements de repos	100% FR - R.O. limité à 250% BR	
Forfait journalier	100% FR	
Chambre particulière (par jour) y compris maternité (maxi 5 jours)	3% PMSS	
Lit d'accompagnant enfant de moins de 16 ans (par nuit)	1.5% PMSS	
MÉDECINE COURANTE		
Consultations et visites de généralistes	250% BR	
Consultations et visites de spécialistes	250% BR	
Consultations psychiatres	250% BR	
Auxiliaires médicaux	250% BR	
Analyses remboursées par le R.O.	250% BR	
Radiologie	250% BR	
Actes de spécialité	250% BR	
Transport accepté par le R.O.	100% TM	
Pharmacie	100% TM	
DENTAIRE		
Soins dentaires et inlays onlays remboursés par le R.O.	250% BR	
Prothèses dentaires et inlays core remboursés par le R.O.	250% BR	
Couronne sur dent vivante non remboursée par le R.O. sur la base de 107,50 €	250% BR	
Orthodontie non prise en charge par le R.O. (y compris adultes)	150% BR	
Implantologie comprenant pose et faux moignon (par an et par bénéficiaire)	500 €	
Parodontologie (par an et par bénéficiaire)	12% PMSS	
<b>Plafond ensemble du poste (par an et par bénéficiaire, hors soins)</b>	<b>3 000 €</b>	
AUTRES PROTHÈSES, APPAREILLAGE, PROTHÈSES AUDITIVES ET ORTHOPÉDIE		
	250% BR	
CURE THERMALE ACCEPTÉE		
	12% PMSS	
ASSISTANCE (3.60 € par an)		
	Incluse	

**R.O. = Régime Obligatoire / FR = Frais réels**  
**BR = Base de Remboursement de la Sécurité Sociale**  
**PMSS = Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale**

ACTES DE MÉDECINES DOUCES		
Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, étiopathie, psychologue, bilan et suivi psychomotricien, nutritionniste, diététicien	40 € / séance	
<b>Plafond (par an et par bénéficiaire)</b>	<b>6 séances</b>	
ACTES DE PRÉVENTION		
Médicaments, vaccins et contraception non remboursés mais prescrits, patch anti-tabac	125 € / an / bénéficiaire	
MATERNITÉ ET ADOPTION (prestation doublée en cas de naissances multiples)	400 €	
ALLOCATION OBSÈQUES assuré, conjoint, enfant si bénéficiaire	100% PMSS	
OPTIQUE		
Grille optique -18 ans * (par verre)	Simple ou unifocal	Progressif ou multifocal
Petite myopie ou petite hypermétropie avec ou sans léger astigmatisme	1.5% PMSS	2.5% PMSS
Petite myopie ou petite hypermétropie avec astigmatisme	2.5% PMSS	3.5% PMSS
Moyenne myopie ou moyenne hypermétropie avec ou sans léger astigmatisme	2.5% PMSS	3.5% PMSS
Moyenne myopie ou moyenne hypermétropie avec fort astigmatisme	3.5% PMSS	4.5% PMSS
Forte myopie ou forte hypermétropie avec ou sans léger astigmatisme	3.5% PMSS	4.5% PMSS
Forte myopie ou forte hypermétropie avec fort astigmatisme	4.5% PMSS	5.5% PMSS
Très forte myopie ou très forte hypermétropie quel que soit le degré d'astigmatisme	4.5% PMSS	5.5% PMSS
Grille optique à partir de 18 ans ** (par verre)	Simple ou unifocal	Progressif ou multifocal
Petite myopie ou petite hypermétropie avec ou sans léger astigmatisme	3% PMSS	4% PMSS
Petite myopie ou petite hypermétropie avec astigmatisme	4% PMSS	5% PMSS
Moyenne myopie ou moyenne hypermétropie avec ou sans léger astigmatisme	4% PMSS	5% PMSS
Moyenne myopie ou moyenne hypermétropie avec fort astigmatisme	5% PMSS	6% PMSS
Forte myopie ou forte hypermétropie avec ou sans léger astigmatisme	5% PMSS	6% PMSS
Forte myopie ou forte hypermétropie avec fort astigmatisme	6% PMSS	7% PMSS
Très forte myopie ou très forte hypermétropie quel que soit le degré d'astigmatisme	6% PMSS	7% PMSS
Monture	5.5% PMSS	
Chirurgies réfractives (par œil)	10% PMSS	
Lentilles acceptées, refusées et jetables (par an et par bénéficiaire)	10% PMSS	

\* 1 équipement par an et par bénéficiaire de moins de 18 ans

\*\* 1 équipement tous les deux ans par bénéficiaire à partir de 18 ans (sauf changement de dioptrie)